

Sites pilotes pour la reconquête de la Biodiversité



[1]

Date limite de dépôt du formulaire:

Lundi, 20 mars, 2017

Cet appel à projets permet de cofinancer des projets d'innovation, portés par des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale, contribuant ainsi au développement de projets publics en faveur de la biodiversité. Le programme encourage le développement et le déploiement de méthodologies, de technologies, de services et de solutions nouvelles, la conception de partenariats innovants pour répondre aux enjeux de structuration des compétences des acteurs aux échelles régionales et locales et de favoriser le développement des nouveaux outils permis par la loi de Reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages tels que les agences régionales de la biodiversité.

Les projets attendus dans cet appel à projet peuvent porter sur un ou plusieurs des 4 axes ci-dessous :

- Axe 1 : Développer des projets territoriaux innovants
- Axe 2 : Développer la connaissance, la sensibilisation et la formation des acteurs locaux
- Axe 3 : Développer des projets alliant biodiversité et prévention des risques
- Axe 4 : Déployer des nouveaux outils de la loi de Reconquête de la biodiversité et des paysages et intégrer de la biodiversité dans les politiques sectorielles

Pour consulter les conditions et déposer un dossier, rendez-vous sur :

<https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/AAP%20BIODIV2016-96#resultats> [2]

Source :

[Pour en savoir plus et déposer une dossier](#) [2]

Source URL: <http://www.genieecologique.fr/sites-pilotes-pour-la-reconquete-de-la-biodiversite>

Liens

[1] http://www.genieecologique.fr/sites/default/files/investissements_davenir_-_logo.jpeg

[2] <https://appelsaprojets.ademe.fr/aap/AAP%20BIODIV2016-96#resultats>